

## LES MAIRES DE FRANCE SONT MÉCONTENTES

Comme nous vous l'avions annoncé hier, voici le compte rendu d'une entrevue accordée à la presse par Marius Autran, conseiller régional, adjoint au maire, qui représentait dernièrement notre commune au Congrès National des Maires de France.

### QUESTION :

— Quelles étaient les raisons d'un tel congrès et quels buts s'était-il fixé ?

M. AUTRAN :

— Ce congrès, qui s'est tenu du 26 au 30 mai à l'Hôtel de Ville de Paris, avait à son ordre du jour un seul point, mais pas n'importe lequel puisqu'il s'agissait des finances locales et l'étude des nouvelles récharges entre l'Etat et les collectivités locales. Autrement dit un problème d'une actualité brûlante...

Q. : Le Premier ministre a assisté à ce congrès. Comment cela s'est-il passé ? En un mot quelle était l'ambiance à l'Hôtel de Ville de Paris ?

M. : — Le congrès s'est ouvert dans la grande salle de réception de l'Hôtel de Ville en présence de plus de mille congressistes eux mêmes porteurs, bien entendu, de nombreux mandats. Il débuta par le rapport du président Ponet qui traduisit en termes assez clairs l'inquiétude de tous les maires, quelles que soient leurs tendances politiques.

Et c'est avant la discussion générale que fit son entrée le Premier Ministre Chirac, accompagné de six autres ministres. Devant tous ces maires mécontents, il fit bien sûr beaucoup de promesses... jusqu'à ce qu'il soit interrompu par un bon nombre d'édiles locaux réclamant le remboursement de la TVA aux communes. Les élus communistes lui remirent d'ailleurs une motion pour lui demander de traduire en actes les promesses qu'il venait de faire. C'est dire qu'en présence des représentants du pouvoir, l'ambiance fut passionnée avec tous ces maires qui, unanimement, ont démontré que les communes étaient au bord de la faillite.

### Des charges écrasantes

Q. : — Quelles sont les revendications qui revinrent le plus souvent « sur le tapis » à ce Congrès ?

M. A. : — Elles ont porté sur les mesures réclamées déjà par les maires de France depuis pas mal de temps pour équilibrer leur budget, à savoir :

- une indemnité compensatrice de la hausse des prix ;
- le remboursement de la TVA ;
- l'indexation des subventions ;

- des emprunts à taux minoré et à durée plus longue ;
- le versement intégral de la taxe sur les salaires ;
- le refus du transfert des charges.

Q. : — Peux-tu nous rappeler quelques exemples intéressant notre localité et qui légitiment ces revendications ?

M. A. : — Je prendrai ces exemples sur notre exercice budgétaire 74. Cette année la TVA versée à l'Etat sur les dépenses communales s'est élevée à 350 millions d'anciens francs, dont 10 millions sur les dépenses d'alimentation pour les cantines scolaires et les colonies de vacances. Quant aux autres charges indues, les contingents d'assistance se sont élevés à 215 445 000 AF., 6 815 000 AF pour le Service Départemental d'Incendie, 4 000 000 pour la Police d'Etat et 55 000 000 d'indemnités de logement aux instituteurs. Soit au total plus de 600 millions d'AF de charges indues... Voilà le véritable scandale dénoncé par tous les maires de France. D'ailleurs le Congrès ne s'y est pas trompé qui parle dans sa résolution d'un « système qui fait des communes les bailleurs de fond de l'Etat ».

Je pourrais encore parler du complexe sportif Langevin Wallon pour lequel le prélèvement de la TVA a été supérieur à la subvention accordée l'Etat encaissant dans cette « affaire » quelque 13 750 000 AF. ! Il en va de même pour toutes les réalisations municipales importantes.

### Quand une douche devient un luxe

Q. — Cependant M. Giscard d'Estaing, alors qu'il était ministre des Finances, avait fait approuver une réforme des finances locales. Quels en ont été les effets ?

M. A. — Sous prétexte de rajeunissement et d'équité, on a changé les noms. La contribution mobilière est devenue taxe d'habitation ; on a aussi changé les bases de calcul des valeurs locatives. Mais les loyers HLM jugés anormalement bas... ont été exclus de ce mode de calcul. D'où une surimposition pour les occupants de logements sociaux ! La douche et la baignoire sont maintenant considérées comme des signes extérieurs de richesse ! Pour une surface bâtie 26 fois plus grande, une entreprise ne paiera même pas 4 fois plus d'impôts qu'un F4 en HLM ! etc...

En fait les effets de la réforme sont nuls pour la ville. Quant à la population, les locataires et aussi les propriétaires se sont retrouvés divisés entre eux : il y a eu des augmen-

tations pour les uns, des diminutions pour les autres...

Resté encore la réforme de la patente — devenue taxe professionnelle — qui est en cours. Mais les communes n'ont rien de bon à attendre encore de cette réforme.

### Les assises communales

Q. : — Depuis plusieurs semaines, la municipalité a engagé des actions nombreuses pour exiger une aide efficace des autorités de tutelle. Où en est-on aujourd'hui ?

M. A. : — En effet, la campagne menée par les élus communistes dite « assises communales pour la vie quotidienne » a eu un double objectif : sensibiliser la population sur les difficultés de la gestion communale ; associer la population à cette gestion et solliciter son aide. Une vingtaine de réunions publiques ont déjà eu lieu ; des milliers de signatures ont été recueillies sur les listes de pétition ; des affiches, des tracts ont couvert la ville ; de nombreuses délégations se sont rendues et continuent de se rendre à la Préfecture.

Le Préfet a reconnu le bien fondé de la demande municipale d'une subvention d'équilibre. Cependant le premier budget voté avec une augmentation d'impôts de 10 pour cent a été refusé par le pouvoir de tutelle. Le second budget a été voté dans les mêmes conditions car la municipalité se refuse à accabler d'impôts notre population laborieuse.

Pour en revenir au Congrès des Maires de France, il a été unanime à condamner la politique du pouvoir en matière d'administration communale. C'est pourquoi nous sommes plus que jamais en droit d'espérer que nos revendications seront prises en considération.

### 14 juin : Journée d'action des partis de gauche

Q. : — Faut-il s'attendre à d'autres actions des municipalités ?

M. A. : — La conclusion de la Résolution du Congrès est très nette. Le Congrès envisage :

1. Une journée nationale d'information et de sensibilisation des populations des communes ;
2. La convocation d'un Congrès extraordinaire des Maires de France, avant le vote de la loi de finances pour 1976 ;
3. Enfin, toutes autres modalités d'action appropriées.

Il faut dire que les municipalités à direction communiste n'ont pas attendu les décisions du Congrès pour agir,



M. Marius AUTRAN.

puisque, depuis le début de l'année, elles ont engagé la bataille du budget 75 qui se poursuit aujourd'hui. Ce sont les élus communistes qui ont fait inclure dans la Résolution finale la tenue d'une journée nationale d'information et de sensibilisation et surtout la convocation d'un congrès extraordinaire des Maires de France.

En attendant, il faut annoncer que les Partis de Gauche ont pris, de leur côté, l'initiative d'organiser une journée d'action le 14 juin prochain pour exiger du pouvoir une aide immédiate aux communes de France. Il en est temps encore, même pour les communes qui auraient déjà voté leur budget primitif : les budgets supplémentaires améliorés permettraient dans ce cas de redresser des situations financières difficiles.

Q. : — Quelques mots pour conclure sur ce Congrès ?

M. A. : — Ce congrès a traduit fidèlement la révolte de toutes les municipalités de France, quelles que soient les opinions politiques de leurs élus. Les votes acquis dans les commissions ou en assemblée générale l'ont été à l'unanimité.

Le pouvoir qui nous parle à longueur d'année de concertation, de participation, de démocratie, ferait bien de mettre ses actes en accord avec ses paroles. Les promesses faites par M. Chirac à la tribune de ce Congrès doivent devenir réalité. Nous sommes résolus à agir efficacement dans l'intérêt de nos populations pour qu'il en soit ainsi dans les jours qui viennent.

Recueilli par  
André THOME